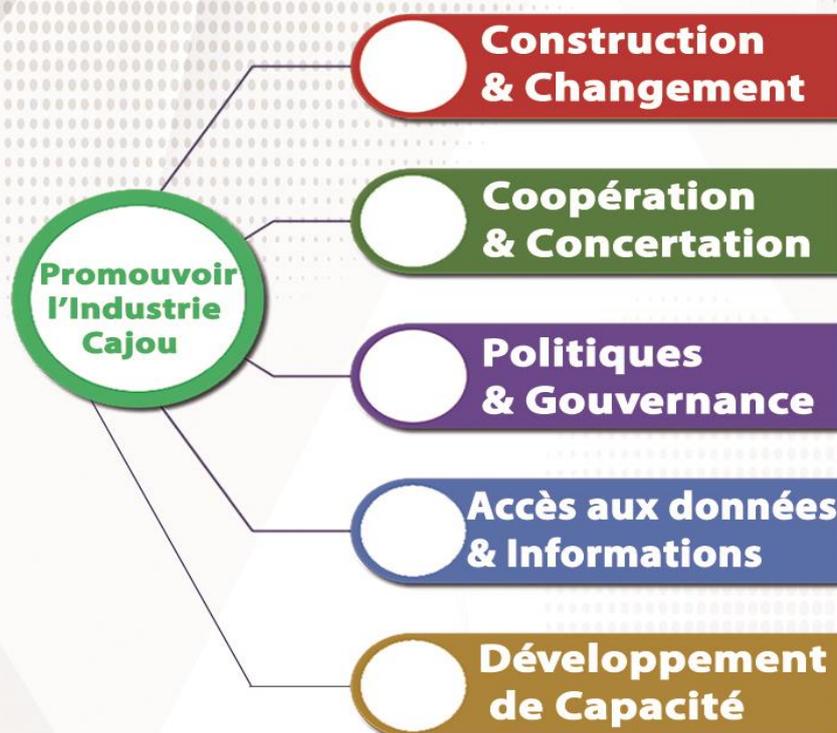




**Le CICC pour plus de valeur-ajoutée
au cajou dans les pays associés!!**

NOS DOMAINES D'INTERVENTION



**Bénin – Burkina Faso- Cameroun – Côte d'Ivoire – Ghana – Guinée
Guinée Bissau – Mali – Nigéria – Sénégal – Togo**

QUI SOMMES NOUS?

Le Conseil consultatif international du cajou (CICC) est une organisation intergouvernementale qui promeut les chaînes de valeur de la noix de cajou. Il est créé en marge de la 2ème édition du Salon international des équipements et technologies de transformation de la noix de cajou (SIETTA). En adoptant la convention instituant la CICC, les pays signataires de l'acte constitutif confirment le caractère stratégique de la noix de cajou comme levier de développement agricole, économique et social pour les pays producteurs et consommateurs.

L'Organisation vise à fournir un cadre de concertation et à promouvoir le développement de la filière cajou dans les États membres, à travers la coordination des politiques et la coopération entre les États. A ce jour, onze pays sont membres de la CICC, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo. Elle dispose de la capacité juridique internationale et de l'autonomie financière. Le siège de la CICC est basé à Abidjan.



QUE RETENIR DES ÉTATS MEMBRES?

Le CICC a une vocation internationale et est ouvert à tous les pays producteurs de noix de cajou ainsi qu'à ceux ayant des intérêts dans le secteur, que ce soit pour la transformation, la commercialisation ou la consommation. L'espace communautaire de l'institution détient plus de 53 % de la production mondiale. La transformation en est à ses balbutiements avec environ 10% de la production transformée localement, même si la Côte d'Ivoire émerge avec près de 24%, principalement en raison de la faiblesse technologique, de la gestion des infrastructures, du savoir-faire et d'une politique industrielle peu attractive pour les investissements publics et privés. La consommation reste marginale avec moins d'opportunités découlant des bienfaits sanitaires et nutritionnels des produits à base de noix de cajou. Mais, malgré le faible avantage tiré du secteur de la noix de cajou dans les pays actuels de la CICC, il reste une source importante d'opportunités de création de richesse et d'emploi pour les jeunes et les femmes des zones rurales, tant dans la production, la transformation, le commerce que dans divers services.



QU'EST-CE QU'ON FAIT ?

La vision du CICC est de servir la communauté des pays membres à travers la promotion, le plaidoyer, le partage des connaissances, l'innovation, le partenariat et de fournir des plateformes de discussion sur les questions d'importance mondiale pour les chaînes de valeur de la noix de cajou. La CICC s'appuie sur cinq (05) piliers d'intervention pour accompagner les États membres dans leurs prises de décision. C'est :

- Construire une organisation influente et dynamique de plaidoyer et de lobbying pour le changement dans le secteur de la noix de cajou ;
- Promouvoir la coopération et la concertation entre les États membres, les acteurs et les partenaires pour la structuration des investissements dans la filière, la synergie des actions et le développement industriel de l'anacarde ;
- Coordonner et initier des politiques et stratégies pour la promotion durable du secteur de la noix de cajou à plus de valeur ajoutée dans les pays producteurs ;
- Produire et diffuser des données et des informations sur la prise de décision stratégique pour les États membres ;
- Renforcer les capacités des acteurs publics et privés des États membres avec la mobilisation des partenaires techniques et financiers ainsi que la coordination de leurs interventions.

COMMENT SOMMES-NOUS ORGANISÉS ?

Le CICC est composé de deux organes permanents et de trois organes techniques non permanents. Les organes permanents sont le Conseil des Ministres (CM) et le Secrétariat Exécutif (ES). Le CM est composé des ministres en charge de l'agriculture et du commerce/industrie des Etats membres. Il représente l'organe décisionnel suprême. Le SE joue le rôle d'organe opérationnel pour la mise en œuvre de la vision, de la stratégie, des plans et des activités de l'institution. A ce titre, elle compte quatre départements techniques et administratifs, à savoir : a) Etudes économiques et statistiques (ESS), b) Recherche et développement industriel (R&ID), c) Coopération, Organisation et Partenariats Stratégiques (COSP) et d) Administration et Finances. (UN F).

Trois organes non permanents soutiennent et orientent les décisions du CICC. Il s'agit : a) de la Conférence Scientifique (SC) qui est une plateforme d'échanges scientifiques indépendante et impartiale regroupant les chercheurs et instituts de recherche et universités des pays membres, b) du Collège de Production Agricole (CAP) qui est l'instance de discussion et formulant les politiques relatives à la production agricole, regroupant les producteurs et les organisations de producteurs des pays membres et c) la Commission pour la Promotion de la Transformation (CPP) qui est l'organisme d'échanges des acteurs et organisations du secteur privé servant de plateforme d'échanges sur les enjeux de la transformation de la noix de cajou et de ses produits dérivés, ainsi que la promotion de la consommation locale. Leur mandat est de deux ans.

QUEL EST NOTRE PLAN STRATÉGIQUE ?

Selon les orientations émises par les différents Conseils des Ministres, la CICC a adopté un plan stratégique de développement 2023-2027 axé sur :

- La consolidation et le renforcement du cadre de gouvernance ;
- La fourniture de services à valeur ajoutée aux membres au niveau central et dans chaque État membre ;
- Autonomisation financière de l'institution pour soutenir ses interventions ;
- Renforcer l'influence, la visibilité et la notoriété auprès des acteurs du secteur au niveau régional et international.

QUELLE EST NOTRE AMBITION ?



La CICC a pour objectif de rassembler d'ici 2027 les membres détenant au moins 80 % de la production mondiale de noix de cajou, de contribuer à augmenter la capacité de transformation installée et utilisée à au moins 50 % dans les pays membres africains pour plus de valeur ajoutée

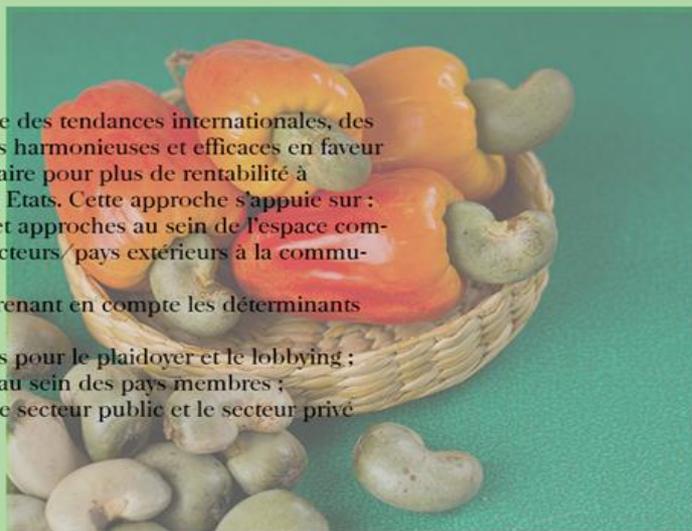


d'influencer qualitativement les décisions en matière de faveur du secteur en coordonnant les politiques d'attractivité et de sécurité avec l'augmentation des investissements privés pour la promotion des chaînes de valeur, pour encourager une augmentation significative de la consommation intérieure des produits de la noix de cajou.

QUELLE EST NOTRE APPROCHE D'INTERVENTION ?

Il consiste à conseiller les États membres de la CICC, à la lumière des tendances internationales, des données nationales et des études spécifiques, en vue de décisions harmonieuses et efficaces en faveur de la promotion de la filière anacarde dans l'espace communautaire pour plus de rentabilité à l'échelle communautaire, aux différents acteurs du secteur et aux États. Cette approche s'appuie sur :

- La consolidation des idées, réflexions, points de vue, stratégies et approches au sein de l'espace communautaire pour engager des dialogues fructueux avec d'autres acteurs/pays extérieurs à la communauté ;
- La recherche d'une harmonisation du contenu des politiques prenant en compte les déterminants influençant la qualité des relations commerciales sur le marché.
- Mutualiser les ressources intellectuelles, humaines et matérielles pour le plaidoyer et le lobbying ;
- Collecte, analyse et partage d'informations et de connaissances au sein des pays membres ;
- Dialogue permanent au sein de l'espace communautaire entre le secteur public et le secteur privé pour des décisions harmonisées par les États membres ;
- Plaidoyer sur les questions stratégiques.





SUR QUELLES RÈGLES LE CICC EST-IL BASÉ ?

Il s'agit essentiellement de :

- La Convention portant création de la CCPI adoptée le 17 novembre 2016 à Abidjan par les pays fondateurs ;
- Les documents d'opérationnalisation validés le 30 août 2018 (statut du personnel CICC, manuel de procédures administratives et financières, règlement intérieur) ;
- L'accord de siège signé entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CICC le 12 novembre 2018 ;
- Les résolutions des Conseils des Ministres
- Les communiqués finaux du Conseil des Ministres ;
- Le document de stratégie de développement 2023-2027.

QUI NOUS A FAIT CONFIANCE ?



CONTACT : Secrétariat Exécutif
27 BP 604 Abidjan 27, Plateau Côte d'Ivoire, Avenue Franchet d'Esperey
Immeuble OLLO, Etage 1, Pavillon B Téléphone: +225 2720272289
Mail : secretariat@ciccashew.org – www.ciccashew.org



Conseil International Consultatif du Cajou-CICC